



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE
PUBLIQUE

AVIS DE CONFORMITÉ

Montrouge, le 24
novembre 2020

N°2020_28901_DG75-L002

Enquête mensuelle flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo-Covid)

Service producteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Type d'opportunité : prolongation d'une enquête Flash, décidée en mars 2020 dans le cadre de la procédure d'urgence du Cnis

Opportunité : avis favorable émis le 13 novembre 2020 par le Président de la Commission « emploi, qualification, et revenus du travail » du Cnis (séance du 5 novembre 2020)

Avis du Comité du label émis après instruction du dossier à partir de fiches simplifiées demandés au service et consultation électronique des membres de la commission « Entreprises »

Commission	Entreprises
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2021
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Dares a conduit à partir d'avril 2020 une enquête flash mensuelle Acemo-Covid et jusqu'à la fin de l'année 2020 afin d'obtenir rapidement des informations sur la façon dont les entreprises se sont adaptées à la crise. La collecte de l'enquête Acemo-trimestrielle interrompue au deuxième trimestre 2020 a repris son cours à partir de juillet 2020, avec quelques allègements permis par l'usage de la déclaration sociale nominative (DSN). Pour autant, la prolongation de la crise sanitaire rend nécessaire de continuer la mise en œuvre de l'enquête Acemo-Covid jusqu'à la fin de l'année 2021.

La pandémie de Covid-19 bouleverse l'activité et l'organisation des entreprises. Dans ce contexte, la Dares réalise une enquête courte (une vingtaine de questions) auprès des entreprises qui vise à apprécier la façon dont les entreprises adaptent conjoncturellement leur force de travail (adaptation de la main d'œuvre, organisation sanitaire).

Cette enquête interroge les entreprises sur l'évolution de leur activité et de leurs effectifs, sur la répartition de leurs effectifs entre télétravail, activité partielle, travail sur site, etc., ainsi que sur les mesures de prévention mises en place.

La demande est d'origine ministérielle. L'enquête répondait initialement au besoin d'information sur les entreprises ayant arrêté leur activité, de connaître le nombre de salariés en activité partielle et en

télétravail, etc. Ainsi elle permet d'alimenter le débat sur l'évolution du marché du travail dans le contexte de la crise. L'Insee utilise les résultats de l'enquête pour sa note de conjoncture et pour les rapports des comptes des secteurs du commerce et des services.

L'enquête couvre les entreprises situées en France métropolitaine et les départements d'Outre-mer (hors Mayotte). Elle concerne les établissements des entreprises de 10 salariés ou plus. Sont exclus du champ des effectifs salariés les intérimaires et les stagiaires.

Tous les secteurs sont couverts, à l'exception des établissements d'activité principale et de catégories juridiques suivantes : l'agriculture (codes APE 01 à 03), les activités des ménages (codes APE 97 et 98), les activités extraterritoriales (code APE 99), et l'administration publique et les organismes de sécurité sociale (code APE 84 ou catégorie juridique débutant par 7).

L'enquête couvre au final 15 millions de salariés sur les 25 millions de l'ensemble de l'économie en France métropolitaine et les Dom (hors Mayotte).

L'échantillon est stratifié selon deux critères : le secteur d'activité (Naf rév.2 en 88 positions) et la taille de l'unité répartie en 6 tranches d'effectifs. La taille de l'échantillon est de 38 000 établissements. Le taux de réponse s'établit à 40 %, pour une collecte s'étalant sur 10 jours ouvrés.

La collecte est prévue au début de chaque mois ; elle est mise en œuvre par Internet (via le dispositif Coltrane de l'Insee). La plupart des questions sont qualitatives. Le temps de réponse au questionnaire de l'enquête est évalué à un quart d'heure en moyenne.

Les données collectées alimentent le tableau de bord « Covid » de la Dares ainsi que la publication de la synthèse mensuelle. Les résultats de la collecte seront rendus publics autour du 20 de chaque mois. L'enquête est mise à disposition des chercheurs via le CASD.

Le Comité du label de la statistique publique constate que le contexte prolongé de la crise sanitaire rend nécessaire la poursuite de cette enquête en 2021. Cette prolongation d'avis sur l'année 2021 est assorti des recommandations suivantes :

1 – Le Comité prend bonne note de la **diffusion régulière** des résultats de l'enquête et de la **mise à disposition mensuelle des données via le CASD**.

2 – Il demande au service de **féderer l'ensemble des besoins d'information conjoncturelle** du Service statistique public, de façon à éviter l'émergence d'autres enquêtes.

3- Le Comité note que la charge de réponse, tout en restant contenue grâce aux allègements d'Acemo trimestrielle, reste importante : **il demande au service de limiter autant que possible la taille des modules variables et souhaite être informé mensuellement des évolutions du questionnaire**. Il lui demande aussi d'étudier toute possibilité de substitution d'informations à partir de sources administratives, notamment la DSN.

4 – Enfin, au vu de l'évolution future de la crise sanitaire, et si celle-ci devait perdurer au printemps 2021, le Comité souhaite que le service organise une **concertation des partenaires sociaux**, de façon à recueillir leurs avis et besoins.

En prolongement de l'avis d'examen favorable émis le 31 mars 2020 à l'Enquête mensuelle flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo-Covid), le Comité du label émet **un avis de conformité** à cette enquête et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi du caractère obligatoire, **pour l'année 2021**.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH